



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas. Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 08/03/2024

Dossier complet le : 21/03/2024

N° d'enregistrement : 2024/3

1 Intitulé du projet

Extension de la capacité de conditionnement d'eau de Javel sur le site d'Étain (55) - Projet Phase 2

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

VITHERM

Raison sociale

VITHERM FRANCE SAS

N° SIRET

3 8 2 6 0 0 7 0 8 0 0 0 1 2

Type de société (SA, SCI...)

Société par Actions Simplifiée (SAS)

Représentant de la personne morale : Madame

Nom

STRICKLAND

Monsieur

Prénom(s)

Marc

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1. a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation	Site existant SEVESO Seuil Haut au titre de la rubrique 4741-1. Le projet pris seul dépasse le seuil de l'autorisation (et SEVESO Seuil Haut) au titre de la rubrique 4741-1.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'exploitant souhaite poursuivre l'effort de production entamé lors de la première phase du projet. La phase 2 de ce projet consiste en la création d'une extension d'environ 1 000 m², le déplacement du laboratoire ainsi que des modifications des emplacements et volumes de stockage du site. Les concentrations des produits finis évoluent également avec désormais des produits finis à 2,7 et 3,6 % de chlore actif.

La phase 2 nécessite un permis construire dans le cadre de la création de l'extension. Les seuls travaux de démolition concernent la suppression de parois pour permettre le passage entre différentes zones du site (notamment entre le hall de stockage des produits finis et l'extension envisagée)

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du Groupe McBride (Holding de la société VITHERM) par rapport à ce projet sont les suivants :

- Pérenniser les activités du site ;
- Améliorer la compétitivité du groupe dans le secteur de la distribution de produits d'entretien à l'eau de Javel ;
- Étendre sa cible commerciale à d'autres pays de distribution.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Des travaux sont prévus concernant la construction de l'extension d'environ 1 000 m² qui constitue la modification majeure de la phase 2 du projet.

Les travaux suivants sont également prévus dans le cadre de la phase 2 du projet :

- Construction des quais associés à l'extension
- Construction de la voirie associée aux quais
- Déplacement du laboratoire au sein du hall de production
- Modifications constructives à l'intérieur des bâtiments (passage entre hall de stockage des produits et l'extension envisagée)

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le fonctionnement du site en situation future peut être synthétisé comme suit (similaire au fonctionnement actuel) :
Les contenants nécessaires au conditionnement sont soit réceptionnés vides soit extrudés et soufflés sur site au local d'extrusion-soufflage et acheminés vers la zone de conditionnement.

L'eau de Javel en tant que matière première est réceptionnée en vrac via une zone de dépotage dédiée, elle est ensuite dépotée vers le hall de stockage et ensuite vers l'atelier de mélange ou sont réalisées les dilutions nécessaires au conditionnement.

Les lignes de conditionnement sont alimentées en eau de Javel par un réseau de conduites aérien qui relie les cuves de stockage aux lignes de conditionnement.

Après conditionnement les produits finis sont palettisés et stockés sur site dans le hall de stockage des produits finis ou bien dans l'extension dédiée au stockage, puis expédiés par la route (poids lourds).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet doit faire l'objet d'une demande d'examen au Cas par Cas (CpC), ainsi que d'un porter à connaissance au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.
Des échanges réguliers entre la DREAL et l'exploitant sont réalisés afin d'anticiper aux mieux les exigences technico-réglementaires.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface du site (existant)	env. 14 500 m ²
Surface au sol des bâtiments et voiries (existants)	env. 11 400 m ²
Surface au sol des bâtiments (existants)	env. 6 800 m ²
Surface du site (projeté)	env. 14 500 m ²
Surface au sol des bâtiments et voiries (projeté)	env. 13 700 m ²
Surface au sol des bâtiments (projeté)	env. 7 800 m ²
Ajout de l'extension	env. 1 000 m ²
Ajout de la voirie associée à l'extension	env. 1 300 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " N Lat. : ° ' " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de la commune d'Étain (Version avec modification simplifiée n°3 approuvée le 10/04/2019)
La totalité des composantes du projet est située au sein de la zone 1 A UXa.

⁽ⁱ⁾ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le site VITHERM à Étain est autorisé par l'arrêté préfectoral N°2003-659 du 4 avril 2003, complété par l'arrêté N°2018-315 du 7 février 2018 et l'arrêté N°2024-291 du 7 février 2024.

Le site est spécialisé dans le conditionnement d'eau de Javel. Le projet consiste en une augmentation de la capacité de production du site.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF de type I : Bois de fresne à Ville-en-Woevre (410030272) à 3,1 km au Sud du site ; Bois de Rouvres à Rouvres-en-Woevre (410030294) à 5,2 km au Nord-Est du site ; Gîte à chiroptères de Dieppe-sous-douaumont (410030308) à 6,8 km au Nord-Est du site. ZNIEFF de type II : Plaine de la Woevre nord (410010382) à 4,4 km au Nord du site ; Côtes de Meuse à 12 km à l'Ouest du site.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone couverte par un arrêté de protection de biotope la plus proche est le site Heronière de Pillon (FR3800337) et se situe à 17,5 km au nord du site.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réserve naturelle la plus proche est la réserve naturelle régionale "Étang d'Amel" située à 6 km au nord du site.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone humide la plus proche du site est la zone humide d'importance internationale des Étangs de la petite Woivre (Convention de RAMSAR) située à 21 km au Sud-Est du site.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Étain est concernée par le PPRi de la vallée de l'Orne, le site est situé en dehors du zonage du PPRi et n'est à ce titre pas concerné par le risque inondation. La commune n'est pas concernée par un plan de prévention des risques technologiques.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRi de la vallée de l'Orne approuvé le 22 Octobre 2003.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre de protection rapprochée de captage le plus proche est situé à 2 km au Nord du site.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est "Etang de Lachaussée et ses abords" et est situé à 20 km au Sud-Est du site.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est : Forêts et zones humides du pays de Spincourt (FR4112001) situé à 4,4 km au Nord du site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche du site est le Champ de bataille de Verdun situé à 11 km à l'Ouest du site.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La consommation actuelle du site est estimée à 165 m ³ /jour depuis le réseau public d'eau potable. La consommation d'eau du site a été validée par le syndicat gestionnaire (SIEP - Syndicat Intercommunal des Eaux de Piennes) sous réserve de la mise en place d'un stockage tampon sur le site de VITHERM pour lisser la consommation du site en eau sur 24 h. Une cuve d'eau adoucie est prévue à cet effet sur le site de VITHERM. La phase 2 du projet n'engendre pas d'augmentation de consommation d'eau du site.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La consommation d'eau du site a été validée par le syndicat gestionnaire (SIEP - Syndicat Intercommunal des Eaux de Piennes) sous réserve de la mise en place d'un stockage tampon sur le site de VITHERM pour lisser la consommation du site en eau sur 24 h. Une cuve d'eau adoucie a été mise en place sur le site de VITHERM dans le cadre de la phase 1 du projet.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un pré diagnostic écologique et délimitation des zones humides a été réalisé par KALIÈS concernant le terrain sur lequel l'exploitant souhaite implanter l'extension dédiée au stockage prévue dans le cadre de cette phase 2 du projet White de VITHERM. Les conclusions de cette étude indiquent des enjeux écologiques faibles ou négligeables à l'échelle de la zone d'étude. L'étude conjointe des critères botanique et pédologique a mis en évidence l'absence de zone humide.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les modifications du projet interviennent sur un site existant qui dispose de sa propre étude de dangers. La commune d'Étain n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par un risque de retrait-gonflement des sols argileux. Le projet est concerné par un aléa moyen pour ce risque. Ce risque est pris en compte dans le cadre de la construction de l'extension.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La mise en oeuvre du projet n'engendrera pas d'augmentation du trafic routier.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une modélisation acoustique est prévue dans le cadre du projet pour quantifier le bruit généré par les installations susceptibles d'être audible au delà des limites du site et mises en place dans le cadre de la phase 2 du projet White. (Pompe à chaleur, pompes, ventilation)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les dernières mesures sonores réalisées en 2023 représentant l'état initial sonore du site sont conformes aux seuils de la réglementation idoine.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'eau de Javel étant manipulée à l'intérieur des bâtiments, aucune odeur significative n'est ressentie à l'extérieur du site. Ce sera également le cas après la mise en oeuvre du projet.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Émissions classique de l'éclairage public et du voisinage.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le rejet d'eaux sanitaires augmentera légèrement avec l'augmentation de l'effectif au sein du site. Le rejet d'eau pluviale augmente avec l'ajout des voiries imperméabilisées. A noter que le débit du rejet des adoucisseurs a été sous-évalué lors de la phase 1 du projet et est estimé à 7,4 m ³ /j.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées du site (sanitaires, adoucisseurs) sont rejetées vers la station d'épuration d'Étain. Les eaux pluviales sont rejetées à l'Orne après traitement par un séparateur d'hydrocarbures.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les égouttures, eaux de lavages ou erreurs de production du site sont recueillies dans des fosses étanches et évacuées et éliminées régulièrement par une société spécialisée. La phase 2 du projet White ne prévoit pas de modifications concernant le mode de collecte ou de traitement de l'eau sur son site d'Étain, à l'exception de l'augmentation du rejet d'eaux pluviales lié aux nouvelles zones imperméabilisées du site. Une étude de gestion des eaux du site est prévue en 2024. A noter que le débit de rejet des adoucisseurs a été sous-évalué lors de la phase 1 du projet et est estimé à 7,4 m³/j.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les modifications liées au projet n'entraînent pas de modification concernant les tonnages estimatifs générés par le site et ne génère pas de nouveau type de déchet. VITHERM dispose de filières adaptées pour l'ensemble des types de déchets générés sur son site.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'extension prévue sera visible depuis l'extérieur du site. Néanmoins il n'est pas attendu que la construction de l'extension ne dégrade le paysage qui est d'ores et déjà celui d'une zone industrielle.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe dans des bâtiments existants, sur un site industriel existant. La mise en place du projet engendrera la création de plus de 30 emplois au terme du projet. A noter que l'usine de VITHERM se situe dans une Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Après consultation du site de la MRAE Grand Est depuis l'année 2020, aucun examen au cas par cas ou avis rendu sur un projet ne concerne les communes comprises dans un rayon de 5 km autour du projet.
Les émissions et nuisances du projet se cumuleront à celles déjà autorisées. Cependant aucun effet négatif notable n'est à prévoir dans le cadre de ce projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Néant.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

VITHERM met d'ores et déjà en place de nombreuses mesures sur son site pour répondre à ses obligations réglementaires :

Un Système de Gestion de la Sécurité qui contient le type d'organisation, les fonctions et responsabilités du personnel, les procédures clés et les ressources disponibles. Ce sont les éléments permettant de déterminer et de mettre en œuvre la Politique de Prévention des Accidents Majeurs (PPAM). Le site dispose également d'un Plan d'Opération Interne (POI). Des exercices sont régulièrement organisés avec le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours).

Le site dispose également :

De dispositifs de lutte contre l'incendie et l'explosion :

Murs et dispositifs coupe-feu délimitant les zones à risques, extincteurs, Robinet d'Incendie Armés (RIA), zonage ATEX, pressostat sur les alimentations en gaz naturel, système antistatique sur les têtes extrudeuses, vis sans fin cassant en cas de surpression, ventilation des locaux, vérifications périodiques et contrôles annuels, protection contre la foudre, maintenance, conformité des équipements aux normes et règlement en vigueur, consignes et procédures du site, limitation de l'accès au site et formation du personnel.

De dispositifs permettant de lutter contre le déversement accidentel :

Étanchéité du sol, kits antipollution, coups de poing d'arrêt sur la zone d'approvisionnement, rétentions convenablement dimensionnées, couverture et rétention des zones de dépotage, sécurité lors du dépotage, système d'obturation du réseau d'eau pluviale, conformité des équipements aux normes et règlement en vigueur, consignes et procédures du site, limitation de l'accès au site et formation du personnel.

Ces mesures seront reconduites et adaptées au projet, comme détaillé dans le porter à connaissance.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site de VITHERM est un site existant, classé SEVESO Seuil Haut. La zone d'implantation du site ne présente aucune sensibilité particulière. Les caractéristiques générales du projet et les impacts des modifications ne présentent pas de caractère substantiel.

D'un point de vue des risques industriels, concomitamment au dépôt du porter à connaissance, l'étude de dangers complète du site de VITHERM met en évidence le caractère approprié et suffisant des mesures de prévention et sécurité mises en place sur le site de VITHERM ainsi que de la compatibilité de la sécurité du site avec son environnement en situation future.

En conclusion le projet peut être dispensé d'évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom GINESTET

Prénom Emilie

Qualité du signataire Directrice de site

À Etain

Fait le 07/03/2024



Signature du (des) demandeur(s)

